



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Le défi de la diversification des entreprises agricoles - Éditions l'Harmattan - Collection Droit et Espace Rural – juillet 2011, 401 pages

Dominique Bouvier



Édition électronique
URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/3848>
ISSN : 2105-2581

Éditeur
Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée
Date de publication : 15 février 2013
Pagination : 163-164
ISSN : 0013-0559

Référence électronique
Dominique Bouvier, « Le défi de la diversification des entreprises agricoles - Éditions l'Harmattan - Collection Droit et Espace Rural – juillet 2011, 401 pages », *Économie rurale* [En ligne], 333 | janvier-février 2013, mis en ligne le 15 février 2015, consulté le 21 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/3848>

Dr Paul Richli

Le défi de la diversification des entreprises agricoles

Paris, L'Harmattan

Collection « Droit et Espace Rural » – juillet 2011, 401 p.

Les territoires ruraux sont des territoires vivants, sources de développement économique. Leur richesse et leur diversité constituent un potentiel dont la valorisation, qu'elle soit économique, sociale ou environnementale, peut être accrue. La contribution des exploitations agricoles au développement des territoires ruraux ne se limite pas à la production. Si les agricultures ont une fonction nourricière, la diversification de leurs activités est considérée depuis plusieurs années comme une filière d'importance et d'intérêt au même titre que l'activité de production même si elle n'en demeure qu'un complément. La diversification est vue, à ce titre, comme un facteur de croissance économique dans la ruralité car elle contribue à élargir la base de production et de l'activité dans le monde rural. Que le Comité européen de droit rural (CEDR) s'empare du sujet est significatif. Ce comité fondé en 1957, qui a notamment pour objet de rechercher et d'étudier les questions de droit rural se posant sur le plan européen, a tenu, en effet, son 25^e congrès sur ce thème. Et comme c'est le cas pour chacun de ses congrès, l'association européenne a publié aux Éditions L'Harmattan les travaux de ce dernier congrès qui s'est réuni en 2009 à Cambridge avec l'appui de l'Association de droit rural du Royaume-Uni. Cet ouvrage recense les travaux scientifiques de trois commissions qui ont traité chacune un thème spécifique.

La première commission s'est consacrée aux incitations légales et aux obstacles légaux de la diversification de l'agriculture. D'entrée de jeu, le CEDR se positionne en faveur d'une réforme des politiques et des droits internationaux, réforme qui serait centrée sur le

développement des activités rurales incluant l'agriculture et les activités commerciales. Le 25^e congrès a été, tout d'abord, une opportunité pour Daniel Bianchi, fonctionnaire reconnu de la Commission européenne pour les questions relatives à la PAC, de souligner le contexte dans lequel la PAC était appelée à opérer dans un avenir proche. Malgré les changements importants intervenus depuis son origine, il a opportunément rappelé que les objectifs de la PAC sont restés inchangés depuis 1957 tout en connaissant 50 ans de réforme, 50 ans de changements, 50 ans de négociations multilatérales, 50 ans de succès et de crise. La démonstration est ainsi faite que la nouvelle PAC attendue pour 2013 répondra peu au défi de la diversification des entreprises agricoles. Mais faut-il attendre de cette politique européenne qu'elle joue un rôle à ce titre ? D'ailleurs, tout au long des travaux menés dans les trois commissions qui se sont penchées sur le sujet, même si les obstacles juridiques de la diversification de l'agriculture sont bien mis en évidence, les incitations proposées pour aller dans cette voie restent assez peu développées. C'est sans doute le principal défaut de ce congrès et, partant, des actes qui nous sont livrés ici, dans cet ouvrage au demeurant intéressant. Le thème de la première commission traite précisément des incitations légales et des obstacles légaux à la diversification des agriculteurs.

L'intérêt, cependant, est que les rapports de huit pays européens, dont la France, ainsi que de la Suisse et des États-Unis, ont constitué la base de la réflexion du CEDR. À la lecture des synthèses de ces rapports, on ne peut que saluer l'ambition de réunir dans ce volume une telle diversité d'approches tout en recherchant, malgré tout, et avec peine, les convergences que l'on était en droit d'attendre des rapporteurs. Le terme même de diversification fait évidemment débat et les définitions sont aussi nombreuses qu'il y a de rapporteurs, chaque pays ayant ses propres incitations à ce qu'ils considèrent relever de la diversification.

NOTE DE LECTURE

Les conclusions de la première commission se limitent alors à deux recommandations : s'assurer d'une part que les activités et les usages de la terre restent des activités agricoles au sens du premier pilier de la PAC, et s'assurer d'autre part que les lois nationales incluent un mécanisme d'autorisation préalable pour l'exercice de ces nouvelles activités et les nouveaux usages de la terre.

Les formes légales de l'exploitation agricole sont abordées par la *deuxième commission*. Ici, nous trouvons des différences intéressantes dans les cadres juridiques des pays cités. Toutefois, encore une fois, il faut souligner, comme Luc Bodiguel, chargé de recherche au CNRS, la difficulté d'effectuer des comparaisons à partir des éléments fournis : « *La question de la structuration et de la forme des entreprises dépend non seulement des principes généraux régissant ces structures, mais aussi des règles juridiques, fiscales et sociales, plus techniques et plus précises* ». L'analyse de la seconde commission l'amène à s'interroger sur une harmonisation à l'échelle européenne afin de proposer des modèles spécifiques adaptés aux projets des agriculteurs tout en apportant un intérêt particulier aux structures facilitant l'apport de capitaux. Une autre recommandation porte sur la protection du patrimoine personnel pour protéger au mieux leurs intérêts.

La troisième partie de l'ouvrage, consacrée aux travaux de la *dernière commission*, apporte un point de vue plus universitaire et scientifique sur le développement du droit rural à l'échelon supranational, particulièrement dans l'Union européenne et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le principal reproche mis en avant porte sur les législateurs – qu'ils soient internationaux, nationaux et, surtout, euro-

péens – qui ne portent pas suffisamment leur regard sur les évolutions du droit rural, en considérant les intérêts principaux de l'agriculture dans toute sa diversité. Les rapporteurs, le professeur Dr Rudy Gotzen de l'Université de Leuven (Belgique) et le professeur Dr Roland Norer de l'Université de Lucerne (Suisse) regrettent, à cet égard, les difficultés liées à la libéralisation excessive des marchés du fait des négociations avec l'OMC et la bureaucratisation des principes environnementaux, qui manque de pertinence et augmente les coûts de production.

* * *

En conclusion, le lecteur peut rester sur sa faim. Il se demandera, avec l'augmentation de la population mondiale, la demande des pays en développement, la raréfaction des terres agricoles et les changements climatiques, si le CEDR ne s'est pas trompé de débat. Le sujet majeur de ce début de siècle est-il la diversification ou bien, comme le laissent poindre en creux certaines parties de l'ouvrage, la recherche d'une plus grande compétitivité pour augmenter la production et répondre aux besoins alimentaires de la population mondiale ?

Le CEDR tient ses congrès d'une région géographique à une autre pour inciter les participants venant de tous les horizons à comprendre les pratiques et les économies agricoles des différents États membres. C'est en cela que le lecteur trouvera finalement un réel plaisir à parcourir cet ouvrage rassemblant les apports des experts reconnus dans leur spécialité par chacun de leur pays. ■

Dominique BOUVIER
APCA
Pôle Entreprises et Territoires
Responsable du service Entreprises
et Installation